



Avis du Conseil de la Jeunesse

Voté par l'Assemblée générale le 04 mai 2014

Abaissement de la majorité électorale?

Priorité à la formation, à l'implication et à l'écoute des jeunes!

Récemment, la question du droit de vote dès 16 ans est revenue sur le devant de l'actualité. Le Conseil de la Jeunesse, l'organe officiel d'avis et porte-parole des jeunes en Fédération Wallonie-Bruxelles, souhaite réagir afin d'avancer un certain nombre de réflexions qui devront être prises en compte dans ce débat.

Le Conseil de la Jeunesse tient tout d'abord à rappeler que pour beaucoup de jeunes, cette mesure est loin d'être une priorité. Un récent sondage, réalisé par le Conseil de la Jeunesse dans le cadre du Dialogue structuré européen à propos de la participation des jeunes, démontre que nombre d'entre eux se disent opposés au droit de vote dès 16 ans.

Le Conseil de la Jeunesse souhaite aussi préciser que la question essentielle dans ce débat ne doit pas être l'âge auquel un citoyen a le droit de voter, mais plutôt de savoir si les conditions structurelles éducatives sont présentes dans notre pays pour former de véritables citoyens Responsables, Actifs, Critiques et Solidaires (CRACS). L'éducation formelle et non-formelle doivent être réinvesties massivement par le monde politique pour permettre aux jeunes de se construire leur propre opinion en toute connaissance de cause. Il faut que les programmes scolaires soient pensés de manière à ce qu'ils apportent à chaque élève, dans toutes les filières, les moyens de se construire un esprit libre, critique et informé. Le Conseil de la Jeunesse continuera son travail de recueil et relais de l'avis des jeunes et appelle aussi le monde politique à réinvestir dans la valorisation de leur engagement, qui prend des formes diverses et variées. Ce réinvestissement doit notamment passer par une meilleure prise en compte de l'avis des jeunes dans les politiques qui les concernent ainsi que par l'optimisation et la valorisation des organes créés pour les représenter. Le véritable enjeu pour le CJ est de permettre aux jeunes, mais aussi à tous les citoyens, de retrouver du sens et de l'intérêt pour la politique.

Le Conseil de la Jeunesse souhaite également attirer l'attention sur le fait que notre société a tendance à responsabiliser de plus en plus jeunes nos adolescents sans pour autant leur donner la place qu'ils mériteraient dans l'espace public. La récente loi sur les Sanctions Administratives Communales

(SAC) qui est désormais appliquée aux jeunes dès 14 ans en est le meilleur exemple. Abaisser l'âge de la majorité électorale présente, dans le contexte actuel de criminalisation des mouvements sociaux et de politiques pénales plus répressives à l'encontre des jeunes, le risque de servir de prétexte pour renforcer encore les politiques de sanctions vis-à-vis des jeunes. A l'inverse, pour construire une société inclusive pour les jeunes, le CJ recommande que des espaces d'expression et de débat pour les jeunes soient développés afin de leur permettre de se positionner sur une série d'enjeux de société importants à leurs yeux. Les Conseils locaux de jeunes ou autres initiatives locales dans ce sens doivent être davantage soutenus.

En conclusion, pour le Conseil de la Jeunesse, des mesures destinées à l'éducation à la citoyenneté et à l'implication des jeunes permettront le développement d'une meilleure démocratie participative. Le droit de vote à 16 ans ne doit pas être l'élément central de ce débat et ne doit en aucun cas être adopté sans un cadre structurel référent, mais peut plutôt faire partie d'une réflexion plus globale sur l'engagement et la perte de sens politique de nombreux jeunes citoyens. Le Conseil de la Jeunesse s'engage donc à continuer la réflexion dans ce sens, en analysant les raisons poussant les jeunes à se détourner du vote ainsi que les outils et dispositifs concrets favorisant un plus grand engagement des jeunes et une meilleure participation citoyenne.